

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17
Affichage le : 26/10/17
Transmission préfecture le : 26/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171013-lmc198945-DE-1-1
Du : 26/10/17
Délibération exécutoire le : 26/10/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE B05 AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DE DETTES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M OLIVIER LEBRUN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 27 octobre 2002 relative à la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

Vu les délibérations du Conseil Général du 12 juillet 2007 et du 18 décembre 2008 relatives à la mise en œuvre de la Prestation de Compensation du Handicap ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégations d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 26 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accepter ou de refuser les remises gracieuses des dettes contractées envers le Département des Yvelines pour des familles et des personnes dont les références des titres dus figurent en annexe de la présente délibération, à diffusion restreinte.

Dit que cette dépense s'élevant à 921,67 € sera imputée au chapitre 67 article 6747 du budget départemental 2017.

Charge Monsieur le Président du Conseil départemental de la notification de ces dispositions aux familles et personnes concernées.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DE DETTES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.